

Département des Ressources Humaines
Service Développement RH

SDevRH/JYB/RM/SF N° 2025 – 129

DECISION

Le Président-directeur général de l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le code de la recherche et notamment ses articles R.423-31 et suivants ;

Vu le décret n° 84.1206 du 28 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires de l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale ;

Vu l'arrêté du 26 avril 2002 fixant les modalités d'organisation des concours de recrutement d'ingénieurs et de personnels techniques de la recherche à l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale ;

Vu l'arrêté du 20 février 2025 autorisant au titre de l'année 2025 l'ouverture de concours internes de recrutement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques à l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale ;

Vu la décision du directeur général de l'Inserm du 7 juin 2003 fixant la liste des experts de l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale ;

DECIDE

Article unique - Le jury du concours interne pour le recrutement dans le corps des IR n°1 BAP A-B-C-D non affecté est composé comme suit :

Présidente : Mme Stéphanie VENTEO
IRHC - Inserm

Experts : Mme Muriel ANDRIEU
IRHC - Inserm

M. Alexandre LUCAS
IR - Inserm

M. Luc MARTIN
IR - Inserm

M. Jean-Marc NAVARRO
IRHC - Inserm

M. Eric PEDRUZZI
IRHC - Inserm

M. Yoann SAILLOUR
IR - Inserm

Elue C : Mme Meriem GARFA
IR - Inserm

Fait à Paris, le 23 avril 2025

Pour le Président-Directeur Général,
Le Directeur des Ressources Humaines,



Nicolas PESNEL